



PLAN CITOYEN

pour que l'école contribue mieux à l'engagement des jeunes dans la société

Réuni le 4 novembre 2015 en séance plénière, le Parlement des Jeunes Genevois a débattu durant environ une demi-heure sur l'Instruction publique genevoise en vue d'une rencontre avec la Conseillère d'État Madame Emery-Torracinta le mardi 10 novembre. L'ordre du jour élaboré par le Comité du PJG prévoyait que ce point comprenne trois débats respectivement sur l'éducation citoyenne, sur les associations d'élèves d'établissement scolaire et sur d'autres thématiques éventuelles.

Durant tout le débat, la question des coupes budgétaires au DIP est fréquemment réapparue. Les membres ont exprimé leur inquiétude quant aux répercussions de ces coupes budgétaires sur les conditions d'études des élèves de l'instruction publique genevoise.

Les interventions durant chacun des débats ont permis la formulation de constats qui ont parfois appelé l'Assemblée générale à effectuer une ou des prises de position à l'issue des échanges. La prise de position est une possibilité statutaire de l'association qui permet à ses membres de se prononcer sur des thématiques en lien direct avec la jeunesse sous réserve de la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents. Ce document se présente comme la synthèse de ces débats et prises de position.

1. Éducation citoyenne

Constats

- **Les cours d'éducation citoyenne au secondaire I (cycle) ne sont pas dispensés correctement.** Les professeurs ne semblent pas intéressés par la matière, le font savoir et ne la présente pas de manière attractive. Très souvent, ces professeurs profitent des heures d'éducation citoyenne pour rattraper les heures d'histoire ou de géographie.
- Il y a un énorme décalage entre la théorie et la pratique. Alors que la formation à la citoyenneté est inscrite dans la Constitution genevoise (art. 193 al. 2 let. C), dans la loi sur l'instruction publique (LIP art. 4 let. D, art. 17) et dans le PER, la pratique pédagogique est tout autre.
- **Les enseignants qui abordent de près ou de loin des thématiques de formation à la citoyenneté ne semblent pas toujours bien renseignés sur le sujet.**



- **Il y a un hiatus, une distance temporelle importante entre l'apport théorique de l'éducation citoyenne au cycle et l'acquisition des droits politiques.** Ce décalage s'est encore creusé depuis que l'éducation citoyenne n'est plus enseignée en dernière année du cycle mais en première (11^e Harmos).
- **La formation à la citoyenneté est actuellement enseignée de manière peu participative et interactive.**
- Globalement, il y a un **manque de sensibilisation à l'importance de l'engagement civique** durant le cursus scolaire (secondaire I et II). Le manque est surtout ressenti en terme de continuité.
- Il y a **extrêmement peu de débats organisés en classe** auxquels les élèves sont invités à participer activement. Lorsque les élèves ne connaissent que les débats avec politiciens et en tant que spectateurs, ils ont tendance à développer un sentiment d'altérité vis-à-vis de la « politique ».
- **Les acteurs politiques ne sont que rarement invités à venir à la rencontre des élèves.** La question politique semble être un tabou au sein des établissements scolaires, probablement dans le but vain de rester neutre.
- Au moment où ils acquièrent des droits politiques, les jeunes ne sont pas formés ou accompagnés par le cadre scolaire pour les utiliser concrètement.

Prises de position

- 1) **Il faut contrôler qu'un apport théorique d'éducation citoyenne soit garanti pour chaque élève durant le cursus (tant au secondaire I qu'au secondaire II). Ce contrôle doit entre autre passer par une évaluation.** (On entend par *apport théorique* l'apprentissage des institutions, de leur histoire et de leurs mécanismes, des droits politiques et de leur utilisation.)
- 2) **Il faut qu'une culture citoyenne soit dispensée et insufflée de manière continue durant le cursus scolaire (secondaire I et II).** Cette culture citoyenne comprend par exemple la pratique du débat, des journées de sensibilisation à l'importance de l'engagement civique, des rencontres avec des acteurs associatifs ou politiques, de la construction de projets, ... Elle doit être propagée de manière participative et interactive.
- 3) **Les professeurs enseignant l'éducation citoyenne ou la formation à la citoyenneté de près ou de loin doivent suivre une formation continue sur le sujet.** Ce processus de formation doit inclure les acteurs qui entourent cette problématique.



2. Associations d'élèves d'établissement scolaire

Constats

- Les associations d'élèves d'établissement scolaire semblent être un bon moyen pour faire participer les jeunes à la vie de la micro-société d'un établissement.
- Il n'y a pas d'association d'élèves dans tous les établissements scolaires.
- Ces associations sont soutenues de manière très différente par leur direction en fonction des établissements.
- Lorsqu'une association d'élève n'est pas reconnue et pleinement soutenue par la direction, elle prend chaque année scolaire le risque de disparaître. Il est en effet impératif que la direction puisse prendre en charge quelques conditions-cadre comme les élections en début d'année scolaire.
- Les associations existantes ne sont pour la plupart pas consultées ou écoutées par leur direction. Ne pas écouter les demandes de jeunes qui souhaitent participer est contre-productif dans la perspective d'une formation de ces même jeunes à la citoyenneté.

Prise de position

- 1) **Il faut qu'il y ait des formes de participation pour les élèves dans chaque établissement scolaire, que les associations d'élèves soient soutenues par leur direction et qu'elles puissent être écoutées lorsqu'elles ont des revendications.**

3. Autres thématiques

Constats

- Les informations concernant l'orientation à la sortie du cycle se concentrent sur le collège. Les autres voies sont négligées, surtout les apprentissages.